



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Procuration : 01

Séance du 28 février 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Dominique MOCHÉL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY

Membres absents excusés :

Mme Pascale MEYER a donné procuration de vote à M. Pierre GROSS
M. Frédéric JUNG

Membres absents non excusés :

MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Martine SCHWACH

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2a. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *avec 14 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION.*

2b. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2020

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 14 février 2020.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *avec 12 VOIX POUR
et 3 ABSTENTIONS.*

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

08/02/20 Inauguration – Musée Hoerd
11/02/20 Aménagement foncier
14/02/20 Réunion Architectes – Pôle enfance
Rendez-vous ATIP, M. RISPAL et Commissaire enquêteur, M. KLEIN
Conseil municipal – validation APD
20/02/20 Commission Finances
17 au 21/02/20 Semaine Alsacien au Waldeck
24/02/20 Bureau CCBZ

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 31/01/2020 ET LE 28/02/2020

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le

Agenda :

29/02/20 Projection trains helvétiques – Eurorail-Geudertheim
07/03/20 Concert – Musique Paysanne Geudertheim

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

07/02/20 Conseil d'école élémentaire

c. Marianne PETER

20/02/20 Réunion municipalité
Commission finances

d. Béatrice TREIL

06/02/20 Réunion municipalité
08/02/20 Permanence mairie
Remise chèque *Bredle* s'Mehlrads
11/02/20 Aménagement foncier
12/02/20 Commission Aménagement
13/02/20 Réunion avec les 3 agents et deux personnes du Jardin du Sonnenhof pour
discuter du fleurissement estival
28/02/20 Conseil municipal

e. Jean-Luc JOACHIM

06/02/20 Réunion municipalité
12/02/20 Réunion commission fleurissement
14/02/20 Réunion avec les architectes pour valider l'APD du projet
pôle enfance

20/02/20 Réunion commission finances pour le budget 2020
20/02/20 Réunion municipalité

f. Yves OHLMANN

06/02/20 Réunion municipalité
12/02/20 Réunion commission fleurissement
14/02/20 Conseil municipal
20/02/20 Réunion commission finances
28/02/20 Montage piste de danse

4a. Acquisition de parcelle : André MUHL de Bietlenheim

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- M. André MUHL de Bietlenheim souhaite rétrocéder sa parcelle cadastrée section 18 N°205 d'une contenance de 9,04 ares au prix de 70 €/are, représentant un montant total de 632,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section 18 N°205 d'une contenance de 9,04 ares au prix de 70 €/are, représentant un montant total de :

$$9,04 \text{ ares} \times 70 \text{ €} = 632,80 \text{ €}$$

(six cent trente-deux euros 80 centimes)

- * **décide** de réaliser la transaction par acte administratif

- * **désigne** Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte, M. le Maire faisant alors fonction de Notaire

- * **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette transaction

- * **dit que** les crédits nécessaires au paiement de la transaction sont inscrits au budget primitif 2020 – section d'investissement – programme 147 « acquisition de terrain » - article 2111 « terrains ».

ADOpte A L'UNANIMITE

4b. Acquisition de parcelle : Consorts BASTIAN

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Consorts BASTIAN de Geudertheim/Hoerdts souhaitent rétrocéder la parcelle cadastrée section 04 N°68 d'une contenance totale de 1,85 ares en partie :

Rétrocée à	Surface concernée	PV d'arpentage – n° provisoire
aux voisins directs	1,46 ares	section 04 - 01/68
à la Commune de Geudertheim	0,39 are	section 04 – 02/68

M. le Maire explique que cette acquisition permet l'élargissement de la rue des petits champs lié à une meilleure visibilité et sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *décide* d'acquérir la parcelle cadastrée section 04 N°2/68 d'une contenance de 0,39 are à hauteur de 3 000 € : are aux consorts BASTIAN de Geudertheim/Hoerd, représentant une dépense de :

**3 000 € X 0,39 ares = 1 170 Euros
(mille cent soixante-dix euros)**

* *décide* de réaliser la transaction par acte administratif

* *désigne* Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte, M. le Maire faisant alors fonction de Notaire

* *dît que* les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune de Geudertheim

* *autorise M. le Maire* à signer tous les documents afférents à cette transaction.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Syndic « Les Puisatiers » : mise à disposition d'un miroir par la Commune

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une demande du Syndic « Les Puisatiers », gestionnaire de l'immeuble situé aux 9 et 11, Rue du Puits, un miroir a été mis à disposition par la Commune au prix de 100 €, un nouveau miroir valant entre 300 € et 400 € H.T.. Ce miroir permet aux résidents de mieux appréhender la sortie de la copropriété avec une meilleure visibilité sur la voir publique et reste sous l'entière responsabilité de la copropriété.

Ce miroir a été mis en place en concertation avec la Commune et le titre de recettes a été émis le 18 novembre 2019 au nom du Syndic pour paiement comme convenu préalablement.

Puis, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Mme Laurence ANCKENMANN, membre du Syndic le 14 février 2020 au sujet de la facture afférente au fameux miroir en lui faisant part de sa totale désapprobation.

En date du 24 février 2020, Mme Laurence ANCKENMANN lui a transmis un courrier par lequel cette dernière remet en question la somme « *dérisoire* » de 100 euros réclamée et met en cause personnellement M. le Maire par des insinuations malhonnêtes et infondées.

Aussi, M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal suite à ces observations quelques peu menaçantes et par lesquelles il est clairement mis en cause.

Par ailleurs, M. le Maire informe également avoir été saisi d'une deuxième demande allant dans le même sens introduite par la société B&H Immobilier, gestionnaire de la résidence « SDC du Château ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *décide* de maintenir le prix forfaitaire de 100 € du miroir facturé au Syndic « Les Puisatiers »

* *soutient M. le Maire* dans cette démarche *et lui témoigne* sa totale confiance

- * *émet un avis favorable* à la demande introduite par la société B&H Immobilier, gestionnaire de la résidence « SDC du Château ». Ce miroir sera installé sur le domaine privé de la Commune et restera sous l'entière responsabilité de la copropriété.

**ADOpte AVEC 14 VOIX POUR
et 1 VOIX CONTRE**

6. Chasse communale Lot 1 « plaine » : cession de bail de chasse

L'association de chasse « *Im Bruch-Lohgraben* », représentée par M. Hubert BREFFA, Président, souhaite que le bail de la chasse communale lot 1/plaine soit cédé à l'association nouvellement créée et dénommée « *Association de chasse Geudertheim-Weitbuch* ».

Les membres de la nouvelle association sont les mêmes que ceux de la précédente structure juridique. Les statuts sont ceux que préconise la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin et le règlement intérieur est repris de l'ancienne association. Les autres termes du contrat de bail sont maintenus.

VU l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse Communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * *émet un avis favorable* à la cession de bail de la chasse communale lot 1/plaine de l'association de chasse « *Im Bruch-Lohgraben* » à l'association nouvellement créée et dénommée « *Association de chasse Geudertheim-Weitbuch* » à compter du 1^{er} mars 2020

- * *précise que* les autres termes du contrat de bail sont maintenus.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Office National des Forêts :

► Programme des travaux d'exploitation et prévision des coupes 2020

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Luc JOACHIM, adjoint en charge de la forêt.

M. Jean-Luc JOACHIM présente le programme d'action pour 2020 d'un montant prévisionnel de 12 900 € H.T..

Ces travaux consisteront :

- * à des travaux et fourniture de plants pour la parcelle 10
- * à des travaux d'entretien dans les parcelles 1, 14, 15, 19, 2 et 3
- * à des travaux de nettoyage dans les parcelles 20 et 8
- * à des travaux de maintenance des chemins d'exploitation dans les parcelles 20 et 8.

Puis, M. JOACHIM précise que

- * des coupes sont prévues dans les parcelles 4, 5 et 7 pour sécuriser la voie ferrée
- * une coupe sur pied dans la parcelle 8.
- * les protections seront fournies par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* *émet un avis favorable* pour le programme d'action 2020 lié aux travaux en tenant compte des différentes remarques notées ci-dessus

* *charge M. le Maire* d'informer l'Office National des Forêts dans les meilleurs délais des décisions ainsi actées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Plan Local d'Urbanisme/modification n°3 : approbation

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;

Vu le retrait de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Strasbourg en date du 01/07/2017 ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au Syndicat Mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en date du 01/07/2017 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 09/09/2004, révisé le 27/06/2008 (par révisions simplifiées), modifié les 26/02/2010 et 30/08/2013, et mis en compatibilité le 05/10/2018,

Vu la consultation, au titre de l'article L.104-2 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 29/10/2019 et sa réponse en date du 12/12/2019 ne soumettant pas le projet de modification du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;

Vu le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 06/11/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 20/12/2019 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants du projet de plan local d'urbanisme (+ cf. tableau annexe) ;

- Modification de l'OAP : suppression de la référence au terme « automobile » pour signifier que la future voie de liaison projetée pour rejoindre la rue de la Montée (ou du Général de Gaulle) soit exclusivement en mode doux.
- Modification du règlement: précision que la mise en place du L.151-23 du code de l'urbanisme (point 10) génère la dépose d'une déclaration préalable en mairie.

après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

* *d'apporter* les changements suivants mentionnés *supra*.

* *d'approuver* la modification n°3 plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

**dit que* la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace

** précise* que le plan local d'urbanisme modifié sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

** note que* la présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

** note que* la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme,
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

ADOPTE AVEC 14 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION

9. Vote du budget primitif 2020

M. le Maire présente le budget primitif pour 2020 au vote du Conseil Municipal, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 530 000 €	3 530 000 €
Investissement	4 079 000 €	4 079 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'adopter le budget primitif 2020 tel que proposé ci-dessus.

ADOPTE AVEC 14 VOIX POUR
et 1 VOIX CONTRE

10. Projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » : plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019 portant lancement de la procédure concours « mission de maîtrise d'œuvre » lié au projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » et chargeant M. le Maire à solliciter les diverses subventions et dotations, dont pourrait bénéficier le projet,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 retenant le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg pour la mission de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 approuvant l'avant-projet sommaire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 retenant le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg pour la mission de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 approuvant l'avant-projet sommaire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2020 approuvant l'avant-projet définitif,

après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** d'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant H.T.	désignation	montant
Travaux	2 298 000,00 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	760 908 €
		Caisse d'Allocations Familiales	240 000 €
Honoraires mission de maîtrise d'oeuvre	355 041,00 €	CCBZ - Fonds de concours	150 000 €
		Conseil Départemental du Bas-Rhin	200 000 €
		Région Grand Est	100 000 €
		Diverses participations	0,00€
		Autofinancement	1 202 133€
TOTAL	2 653 041,00 €	TOTAL	2 653 041,00 €

*** autorise M. le Maire** à déposer le dossier de demande de subvention ou dotation correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 février 2020
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Procuration : 01

Séance du 28 février 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY

Membres absents excusés :

Mme Pascale MEYER a donné procuration de vote à M. Pierre GROSS
M. Frédéric JUNG

Membres absents non excusés :

MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Martine SCHWACH

Divers

Lotissement rue des Cerisiers : réunion de chantier

La commercialisation des lots devrait commencer 1^{ère} quinzaine de mars (14 lots)

Incendie ayant ravagé un appartement situé Rue des Grives dans la nuit du 22 février 2020

M. le Maire informe qu'il s'est rendu sur place et a proposé l'aide de la Commune pour un éventuel relogement de la famille.

Coronavirus – COVID 19

M. le Maire informe que dans le cadre de la gestion de l'épidémie de coronavirus (COVID 19), le ministère des solidarités et de la santé a édité des mesures préventives, afin de prévenir la propagation du virus et de prendre en charge les personnes qui seraient touchées en France. Des affiches d'information ont été mises en place au niveau local.

Dernière séance de la mandature

M. le Maire remercie chaleureusement tous les membres du Conseil Municipal. Ce dernier s'est investi pendant toute la mandature sans défection. Il souligne le soutien des adjoints et des membres du Conseil Municipal, leur engagement à ses côtés et la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il précise que cette mandature était une belle aventure menée pour le bien de la Commune de Geudertheim. Il rajoute qu'ensemble rien n'est plus motivant que l'engagement de chacun dans le cadre de la réalisation de beaux projets.

Un grand merci à toute l'équipe !



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 février 2020
Le Maire

